

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 59763**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****UNITE DE PRODUCTION ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE VALLIERES****COMMUNE DE VALLIERES****Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la morale ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	11/01/2023
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	11/02/2023
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Vallières sur Fier Références cadastrales : section C n°10 et section C n°1326
Activité sollicitée par le demandeur	Pâturage d'animaux
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Présence du passage de lignes électriques ENEDIS et RTE à basse altitude sur les parcelles C 1326 (20kV et 63 kV) et C 1325 (63kV) Présence de réseaux souterrains (détail non exhaustif) : - Réseau d'eau industriel de la centrale de Vallières - Réseaux télécom, évacuations d'eaux pluviales, et basse tension. Prise en compte de ce risque lors des activités pouvant générer un risque d'amorçage avec des engins agricoles (Ex : fauchage,...). Tenir des distances de sécurité suffisante et permanente (5 mètres minimum) vis-à-vis des conducteurs nus sous tension.

	<p>Interdiction formelle de réaliser sur l'ensemble des terrains mis à disposition des cultures de céréales engendrant un labourage préalable ou tous travaux d'excavation.</p> <p>Crue millénaire : Risque de submersion</p> <p>Entretien des terrains en bon état et entretien des bordures des parcelles</p> <p>Maintien des clôtures en bon état général et entretien</p>
Type d'autorisation délivrée/ Durée	<p>Convention d'occupation temporaire du domaine concédé</p> <p>Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable</p>
Conditions financières à la charge du demandeur	<p>Redevance</p> <p>Si impact de l'activité sur l'exploitation : indemnisation des pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation</p>
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	<p>Les demandes seront analysées selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à :</p> <p>EDF – PAH – Direction Gestion d'Actifs – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux</p> <p>A l'attention de M. Eric MERCIER</p> <p><i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i></p> <p><i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 59093</i></p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à :</p> <p>EDF – DTEAM CC PFA</p> <p>Mme Valérie AZOIA</p> <p>134 Rue de l'Etang</p> <p>PH3-R2</p> <p>38950 St Martin le Vinoux</p> <p><i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 59763</i></p>